



Paris, le 17 juin 2026

## Communiqué de presse

### Renouvellement du Bureau du Groupement des Sociétés de Protection Juridique (GSPJ)

**Le Groupement des Sociétés de Protection Juridique renouvelle son Bureau et réaffirme son engagement en faveur de l'accès au droit et de la résolution amiable des litiges**

Réunis en assemblée générale le 11 juin 2026 à Paris, les membres du Groupement des Sociétés de Protection Juridique (GSPJ) ont procédé au renouvellement de leur Bureau.

Le nouveau Bureau est composé de :

- **Christophe Boiton**, Directeur Général de CFDP Assurances – **Président**
- **Estelle Guyon Abinal**, Directrice Générale de Juridica – **Vice-Présidente**
- **Bruno Barreau**, Directeur Général de Matmut Protection Juridique – **Vice-Président**
- **Jean-Pierre Le Bastard**, Directeur Général de Thémis – **Secrétaire Général**
- **Anabel Magalhaes**, Directrice Générale de Civis – **Trésorière**

À travers cette nouvelle gouvernance, le GSPJ confirme sa volonté de poursuivre les actions engagées depuis plusieurs années pour faire reconnaître la contribution essentielle de la protection juridique au fonctionnement de la société et de la justice, notamment en étant pionnier dans la résolution amiable des litiges.

Le Groupement rassemble les principaux acteurs français de l'assurance de protection juridique. Il constitue un espace de réflexion, de représentation et de dialogue au service d'une ambition commune : renforcer l'accès au droit, promouvoir une justice plus accessible

pour tous et favoriser la résolution des conflits, notamment par l'amiable et le développement des MARD – Modes Alternatifs de Résolution des Différends.

Dans un contexte marqué par une attente croissante des citoyens en matière d'accompagnement juridique, le GSPJ poursuit ses travaux auprès des institutions, des professionnels du droit, des universitaires et de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'accès à la justice.

### Trois missions au cœur de l'action du GSPJ

Le GSPJ œuvre à promouvoir la protection juridique autour de trois convictions fortes :

- **La protection juridique est un expert de la résolution amiable**, capable d'apporter des solutions rapides, pragmatiques et durables aux différends du quotidien, tout en contribuant au désengorgement des juridictions.
- **La protection juridique est un compagnon juridique du quotidien**, qui accompagne les assurés dans la compréhension de leurs droits et dans les démarches nécessaires pour les faire valoir.
- **La protection juridique est un garant de l'accès à la justice pour tous**, en réduisant les obstacles économiques à l'exercice des droits et en favorisant une justice plus équitable.

À travers ces trois dimensions, la protection juridique s'affirme comme un acteur essentiel de l'accès au droit et de la prévention des conflits.

Les membres du Bureau ont réaffirmé leur volonté de porter collectivement cette ambition et de poursuivre le développement de la protection juridique comme service d'intérêt général au bénéfice des particuliers, des professionnels et des entreprises.

### À propos du GSPJ

Le Groupement des Sociétés de Protection Juridique (GSPJ) représente les principaux acteurs français de l'assurance de protection juridique. Il œuvre à la promotion de cette branche d'assurance, à la valorisation de sa contribution économique et sociétale et au développement de solutions favorisant l'accès au droit, la résolution amiable des conflits et l'accès à la justice.

*Contact presse : Pascaline Capobianco – 06 82 07 35 49 – pcapobianco@cfdp.fr*